

### LES MUTUELLES, UNE VALEUR AJOUTÉE POUR L'EUROPE

En Europe, les mutuelles représentent 25% du marché de l'assurance, fournissent des prestations d'assurance à 168 millions d'européens et emploient plus de 370 000 salariés.

Pour autant, les traités européens ne font aucune mention des mutuelles : les dispositions relatives au marché intérieur et à la concurrence s'appliquent aux activités des mutuelles, qui doivent respecter les règles relatives aux exigences de solvabilité pour les institutions financières.

A titre d'exemple, les nouvelles exigences en fonds propres étant plus importantes, Solvabilité 2 impacte la rentabilité de l'activité d'assurance et renforce la concurrence entre les opérateurs.

Les mutuelles revendiquent depuis longtemps un statut de mutuelle européenne qui leur donnerait, comme à toutes les autres formes d'entreprises, les mêmes outils juridiques permettant de se développer et d'offrir leurs services sur le marché unique.

Ce statut doit permettre aux mutuelles d'agir à l'échelle de l'Union dans un cadre respectueux de leurs spécificités, pour mener des activités transfrontalières et constituer des groupes mutualistes européens.

Attachées aux valeurs de la solidarité et à leur gouvernance démocratique, les mutuelles agissent dans l'intérêt de leurs membres et, de par leur nature même, adoptent un comportement socialement responsable.

### L'ACTION DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE EN EUROPE AU SERVICE DES MUTUELLES

La Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, soit près de 500.

Six Français sur dix sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes. Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale.

Ce sont des organismes à but non lucratif, des sociétés de personnes : elles ne versent pas de dividendes. Régies par le code de la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

La Mutualité Française agit au cœur des institutions européennes pour défendre le modèle d'entreprendre mutualiste, les services sociaux d'intérêt général (SSIG) et une politique de santé indépendante des intérêts industriels.

Ses principaux domaines d'intervention sont la protection sociale, la santé, le médicament et les questions d'assurance.

Récemment, la Mutualité Française, en concertation avec d'autres opérateurs français (GEMA, ROAM) s'est fortement mobilisée pour promouvoir le statut de mutuelle européenne (avec Amice, AIM).

La collaboration poussée avec des associations européennes est à l'origine de nombreux succès :

- la prise en compte du principe de proportionnalité dans Solvabilité II,
- l'avance du dossier du statut de mutuelle européenne,
- la prise en compte de l'intérêt des patients dans les directives médicament.